

DECRET N° 81-19 DU 29 Janvier 1981

chargeant le Camarade Girigisson GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat de l'intérim du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 27 Janvier 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent.

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 27 Janvier 1981, le Camarade Girigisson GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Janvier 1981.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2
MTC-MTPCH 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses
Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FAE JEP-BN 6 BCP 1
JORPB 1.-